



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 7 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ (à partir de 20h50), Joël ALPY, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Était absent excusé : Camille BARBAZ (procuration donnée à Aurore BRULPORT), Pascale DUSSOUILLEZ (procuration donnée à Anne-Marie MIVELLE jusqu'à 20h50), Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

M. Olivier BLANCHARD a été désigné comme secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h.*

---

### **1. Projet Centre bourg : point sur le projet, le calendrier et le financement**

Les élus ont été destinataires de l'ensemble des documents de la phase PRO. Une réunion spécifique a eu lieu lundi 31 mai pour mettre en commun les observations. Un point est fait en séance pour synthétiser les demandes d'ajustements mineurs permettant à l'architecte de finaliser le projet, avant le lancement des appels d'offres vers fin juin, pour une remise des offres fin juillet et une attribution des marchés début septembre. Sous réserve de prise en compte des demandes transmises, le conseil municipal approuve le projet présenté dans sa phase PRO à l'unanimité.

Par ailleurs, M. le Maire informe avoir demandé à ce que les appels d'offres pour les lots « désamiantage » et « démolition » de la Maison Bourgeois soient lancés dès début juin afin d'attribuer les travaux en juillet et optimiser le calendrier du projet. Il est à noter que la Commune a demandé à ce que les pierres de taille et une partie des pierres de construction soient déposés soigneusement afin d'être valorisés et vendus. La remise des offres pour ces lots est prévue fin juin. M. le Maire propose soit de repousser la séance du conseil municipal de juillet au 12 au lieu de 5 pour permettre l'attribution des marchés, soit de bénéficier d'une délégation du conseil municipal à cette fin. C'est cette dernière solution qui est retenue à l'unanimité par les élus.

Enfin, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la notification d'une première subvention de l'État d'un montant d'environ 388 000 € et que, sous réserve de confirmation écrite, la Commune devrait également bénéficier de 500 000 € de l'Etat dans le cadre du « fonds friches » national. D'autres subventions sont attendues de la part du Département, de l'ADEME, de la Région...

## **2. Urbanisme, voirie et bâtiments**

### **Réfection d'une section du réseau pluvial, route du Communal (Essavilly)**

Gérard MUGNIOT, adjoint, indique que des travaux de réfection d'un secteur de réseau pluvial sur la route entre Essavilly et La Grange-des-Prés est nécessaire et qu'il convient également de mettre des blocs d'enrochement à un endroit pour éviter que la force de l'eau ne fasse s'affaisser la chaussée. Un devis de l'entreprise Jeannin de 3 399,20 € HT est présenté au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité.

### **Travaux d'investissement de voirie (route du Communal, route de Mibois...)**

Un reprofilage en enrobé est nécessaire pour une section de la route du Communal à Essavilly. Un devis a été obtenu auprès de l'entreprise SJE. Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, plusieurs devis seront présentés lors de la prochaine séance. Pour la réalisation d'un enduit sur une section de la route de Mibois, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise SJE pour 5 780,00 € HT.

*Arrivée de Pascale DUSSOUILLEZ*

### **Entretien annuel des voiries**

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à l'entretien courant des voies communales. Un point est fait sur les parties concernées. Gérard MUGNIOT présente les 2 devis obtenus pour cet entretien :

- Roger Martin : 7 811,00 € HT
- Entretien routier jurassien : 10 515 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise Roger Martin pour un montant de 7 811,00 € HT.

### **Travaux pour le nouveau branchement d'eau potable du Projet Centre bourg**

Un devis a été demandé pour ce branchement à l'entreprise Véolia mais ce dernier se révèle sans objet car celui-ci est conforme aux exigences actuelles et à la dimension du bâtiment à alimenter.

### **Goudronnage d'une partie de trottoir, rue de Mouthe : demande d'une entreprise**

M. le Maire informe le conseil municipal de la contestation par M. et Mme Noël MELET de la décision prise lors de la séance du 12 avril dernier, donnant une suite défavorable à la prise en charge par la Commune de la réalisation d'un nouvel enrobé au niveau du trottoir devant leur propriété située 12 rue de Mouthe lors du goudronnage de la cour.

Une réunion a été organisée le 21 mai dernier avec les demandeurs, les adjoints et des membres la commission. M. et Mme MELET ont fait valoir que la propriété du 12 rue de Mouthe, en plus de 2 logements locatifs, accueille également le stock de matériaux de leur entreprise. Ils souhaitent donc que leur demande soit réétudiée en prenant cet élément en compte, à l'instar de précédentes décisions du conseil municipal relative au financement à 50 % de la réfection de trottoir devant l'entreprise Guillemin.

Une discussion s'engage. M. le Maire propose une prise en charge de 25 % du montant des travaux, afin de prendre en compte le fait que le bâtiment concerné est utilisé pour partie en logements et pour partie au titre d'une entreprise. Par 17 voix pour et 1 abstentions, le conseil municipal approuve la prise en charge par la Commune de 25 % du montant des travaux d'enrobé d'une section de trottoir devant le 12 rue de Mouthe.

### **3. Agriculture : commission du 29 mai 2021**

#### **Vente de terrain agricole à Communailles-en-Montagne**

M. Yoann PAGNIEZ, agriculteur, souhaite construire un bâtiment de stockage de fourrage à proximité de sa ferme et a sollicité la Commune par courrier afin d'acquérir les parcelles 161 ZE 105 et 161 ZE 103.

Pour étudier cette demande, une rencontre de membres de la commission Agriculture a eu lieu sur place. M. le Maire indique que la commission propose de réaliser un bornage de la parcelle 161 ZE 105 afin que la source présente à l'est de la parcelle ainsi qu'une partie de chemin reste en propriété communal. Il est proposé de vendre la partie restant de la parcelle 161 ZE 105, ainsi que les parcelles liées au chemin existant (161 ZE 97, 99 et 101) afin de supprimer la coupure entre les parcelles de M. PAGNIEZ, qui a également indiqué qu'il n'était finalement plus nécessaire d'acquérir la parcelle 161 ZE 103. En cas d'accord, la Commune réaliserait quelques aménagements légers au niveau de l'autre chemin dans le secteur pour assurer une bonne giration.

Une discussion s'engage, notamment quant à la préservation de la source et de l'eau du trop-plein qui alimente d'autres parties plus bas, et de l'incidence potentielle du nouveau bâtiment sur l'écoulement de ce trop-plein. Le conseil municipal décide de surseoir à la décision et M. le Maire est chargé de missionner un bureau d'études spécialisé afin d'étudier cette question et de proposer une solution conciliant la vente de terrain, la construction d'un bâtiment et la préservation de l'eau.

### **4. Forêt et bois**

#### **Vente de menus produits forestiers : définition de principes de vente**

M. le Maire rappelle que ces points font l'objet d'une délibération lors d'une vente dans la forêt non soumise. Ces ventes relèvent plutôt de l'entretien et la bonne tenue des communaux ou chemin.

Il est proposé de définir les principes suivants pour la vente de menus produits forestiers d'entretien en forêt : lorsque les bois sont situés dans des parcelles agricoles, les agriculteurs concernés seront sollicités en priorité. S'ils ne sont pas intéressés ou lorsque les bois ne sont pas dans des parcelles agricoles, la population sera avisée de la vente par affichage afin que les habitants intéressés puissent se manifester auprès du secrétariat. L'attribution du ou des lots se fera par tirage au sort. Le prix sera fixé par M. le Maire, après consultation si nécessaire de la commission, en fonction de la nature des bois, de la difficulté d'exploitation, etc... : ce prix sera au maximum celui de l'affouage (sans la part représentant le travail de marquage de l'ONF).

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, décide de donner délégation à M. le Maire en matière de vente de menus produits forestier en forêt non soumise, dans les conditions et principes énoncés ci-dessous.

### **Points sur les ventes**

Lydie CHANEZ, adjointe, informe des résultats de la vente du 19 juin dernier :

- parcelle 17 : 728 m<sup>3</sup> à 82,86 €/m<sup>3</sup> par la scierie Chauvin
- parcelles 64 et 65 : 301 m<sup>3</sup> 60,35 € HT/m<sup>3</sup> par la scierie Chauvin
- parcelles 69 et 71 : 260 m<sup>3</sup> à 50,51 €/m<sup>3</sup> par la scierie Chauvin
- parcelle 44 : 669 m<sup>3</sup> à 63,88 €/m<sup>3</sup> par la scierie Chauvin

## **5. Enfance et jeunesse**

### **Conseil d'école du 11 mai 2021**

Carmen VALLET, adjoint, fait la synthèse du dernier conseil d'école :

- Effectifs stables de 127 élèves et prévision à la rentrée scolaire : 134 élèves.
- Ouverture d'une classe de CE1 et CE2 : la salle Libellule sera aménagée pour accueillir cette classe.
- Espace numérique de travail : les parents comme les enseignants sont satisfaits du fonctionnement.
- Actions pédagogiques : sorties poneys, pédestre en forêt avec le garde forestier, cyclisme, tennis...

### **Point sur l'école, le centre périscolaire, les travaux**

- *Stockage des papiers* : en raison des travaux pour le Projet Centre bourg, le local de stockage des papiers sera transféré à l'ancien local des pompiers, vers la cure, à compter de début juillet.
- *Projet éducatif territorial (PEdT)* : une réunion du comité de pilotage aura lieu le 10 juin pour établir le nouveau projet associant l'école, le centre périscolaire, les communes et l'État pour la période 2021-2024.
- *Centre périscolaire* : à compter de la rentrée et pour une période de test d'un an, le centre périscolaire proposera un accueil le mercredi midi et après-midi. Un bilan sera fait en fin d'année pour envisager les suites à donner.
- *Travaux* : les travaux d'extension du restaurant scolaire et de réfection de la salle Libellule auront lieu en juillet.

- *Nouveau préau* : s'agissant de locaux scolaires, le dossier de création d'un nouveau préau a été transféré à la communauté de communes, compétente en la matière. Une architecte a été missionnée. Des rencontres ont eu lieu. Subventions déduites, le financement sera assuré pour 50 % par l'intercommunalité et pour 50 % par les communes de Mignovillard et Bief-du-Fourg, au prorata de la population.

## **6. Intercommunalité et structures extérieures**

### **Conseil communautaire du 3 juin 2021.**

M. le Maire fait état des points évoqués lors du dernier conseil communautaire.

### **SIVOM du Plateau de Nozeroy**

- Inauguration du terrain synthétique le 3 juillet 2021 lors des 50 ans du club FCC La Joux
- Proposition de nomination du terrain de foot : Stade André ROUSSEAU, en l'honneur de son Président-fondateur, décédé courant de l'année 2020.

## **7. Divers**

### **Téléphonie mobile**

Une rencontre entre l'opérateur et les mairies de Bonnevaux et Mignovillard sera organisée afin de trouver un terrain satisfaisant pour placer l'antenne. Les terrains proposés ne conviennent pas pour assurer une couverture satisfaisante.

### **Demande de restaurant ambulant**

Une nouvelle demande de restaurant ambulant de la part M. Ihsan ARCAÿ est présentée. Le conseil municipal à l'unanimité refuse cette demande.

*Prochaine séance du conseil municipal : lundi 5 juillet 2021 à 20h.*

*La séance est levée à 22h30.*



Le Maire,

*Florent SERRETTE*